



COMITE DES FETES  
2 Rue Jean Follain 50750 CANISY  
**VIDE GRENIER**  
ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

**Réponse impérative  
avant le  
15 mars 2023, si le  
règlement n'est pas joint  
avec ce bulletin, vous ne  
serez pas prioritaire à  
l'emplacement demandé.**

se déroulant le **Dimanche 16 avril 2023 à CANISY**

3 € le mètre

Nom : ..... Prénom.....

né(e) le ...../...../..... à .....

Adresse complète : .....

.....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél. : ...../...../...../...../.....

Titulaire de la pièce d'identité N° .....

délivrée le : ...../...../..... par .....

Marchandises exposées : .....

**Je souhaite avoir mon véhicule sur mon lieu d'exposition**

Oui

Non

Immatriculation : ..... Marque : ..... longueur totale .....

Immatriculation : ..... Marque : ..... longueur totale .....

**Important :** Le nombre de mètres souhaités pour votre exposition devra impérativement correspondre à la longueur de votre véhicule (remorque comprise) + 1 mètre supplémentaire pour vos manœuvres.

Exemple : véhicule 3.50 mètres + remorque 2.50 mètres + 1 mètre de manœuvre = 7 mètres

**Nombre de mètres : .....mètres (pas de supplément de mètres par rapport aux années précédentes)**

**Souhait d'emplacement (voir plan joint) :** Noter la lettre correspondante à la rue .....

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

**(Obligatoire pour les personnes physiques seulement)**

Je soussigné(e), Nom : ..... Prénom : .....

Déclare sur l'honneur : ne pas être commerçant et ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du code du commerce), ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à ..... le ...../...../..... Signature :

Ci-joint règlement de \_\_\_\_\_ €

Bulletin d'inscription à retourner par voie postale à l'adresse suivante : Comité des fêtes de CANISY, 2 rue Jean Follain 50750 CANISY  
Pour tous renseignements vous pouvez nous contacter au 0954409918 ou au 0233576867

**Tout emplacement même payé non occupé à partir de 9 heures pourra être revendu.**

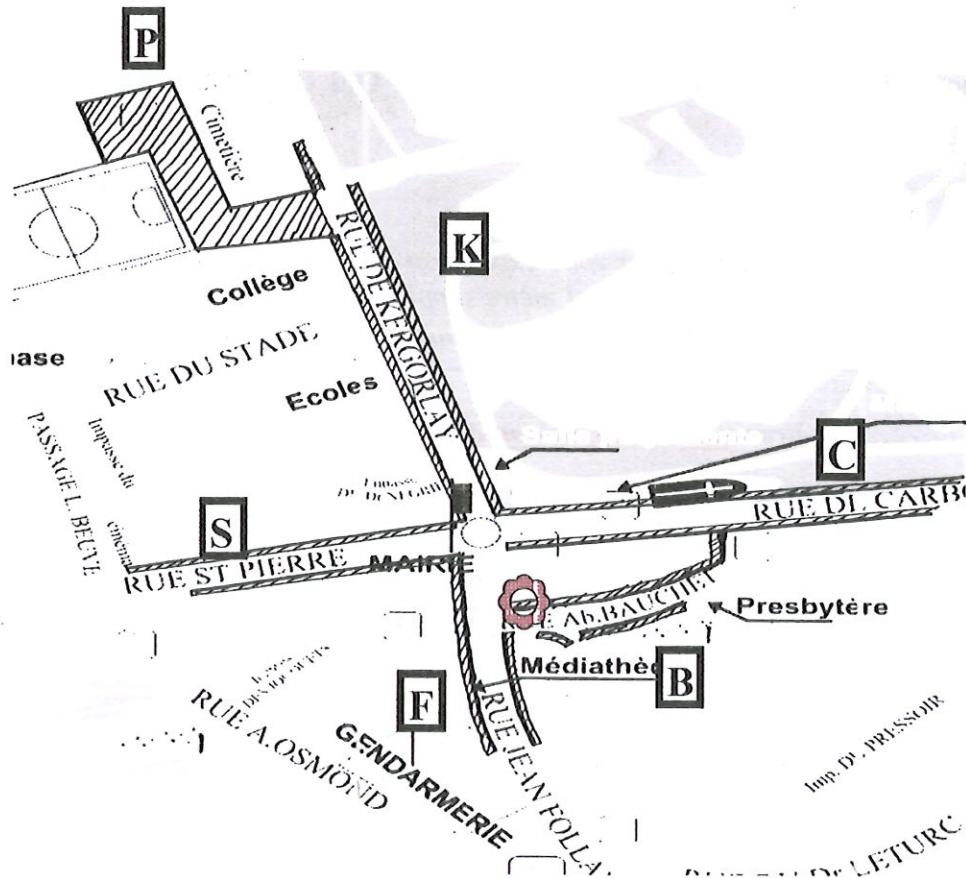
**Aucun remboursement ne sera effectué si désistement.**

# PLAN DE CANISY

Seules les rues suivantes sont autorisées pour les véhicules en stationnement sur le lieu d'exposition.

- Rue de KERGORLAY
- Parking du Cimetière / Collège
- Parking rue de CARBONNEL
- Rue abbé BAUCHET :
- Parking intersection BAUCHET / CARBONNEL

- S/ RUE SAINT PIERRE
- K/ RUE DE KERGORLAY
- C/ RUE DE CARBONNEL
- F/ RUE JEAN FOLLAIN
- B/ RUE ABBE BAUCHET
- P/ PARKING COLLEGE/CIMETIERE



Réservé comité des fêtes



Emplacement disponible pour la braderie